



2017 DEVE 181 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés

COMMUNICATION AU CONSEIL DE PARIS

Le programme « Main Verte » des jardins partagés parisiens a été lancé en 2003 afin de répondre à la demande citoyenne de disposer de lieux ouverts au public pour y mener des activités de jardinage collectif. Ce programme s'articule avec la politique de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie des Parisien.ne.s engagée par la municipalité grâce à son Plan Biodiversité et son Plan Climat. La charte « Main Verte » et une convention cadre ont ainsi été établies pour préciser l'esprit et les principes de ce programme, qui sont la démarche participative, la création de lien social, le respect de l'environnement, l'animation et l'ouverture au public.

Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins sur le domaine municipal parisien s'engagent alors à respecter les principes de la charte Main Verte.

Sur ces mêmes critères, les établissements éducatifs (écoles, collèges, instituts, etc.) qui souhaitent mener des activités de jardinage dans les espaces verts de la Ville à des fins pédagogiques, peuvent également bénéficier d'une parcelle en s'engageant à adhérer à la charte Petites mains vertes.

A la date du 15 novembre 2017, la Ville de Paris totalisait 122 jardins partagés ouverts au public, dont 36 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 85 d'entre eux) ou à des bailleurs sociaux (pour 22 d'entre eux). Parmi ces 122 jardins partagés, on compte 8 jardins partagés solidaires et 102 jardins partagés adhérant à la charte Main Verte.

Pionniers en matière de démarches citoyennes en faveur de l'environnement et du mieux vivre en ville à Paris, les jardins partagés ont démontré ces dernières années tout le bénéfice qu'ils apportent à leurs quartiers en matière de mobilisation citoyenne, d'amélioration du cadre de vie, de sensibilisation aux questions environnementales et alimentaires. Ils ont en effet pu faire naître chez leurs visiteurs une prise de conscience initiatrice de changements de comportement, au profit de l'environnement et du lien social.

Chaque année, dans le but de soutenir ces actions, un appel à projets est proposé aux jardins partagés ayant adhéré ou souhaitant adhérer à la charte Main Verte. Ceux-ci assurent des permanences au moins 2 demi-journées par semaine dont une le week-end. Ils sont accessibles au public dès qu'un membre de l'association y est présent. Je tiens d'ores et déjà à vous informer que, pour renforcer ce soutien et accompagner au mieux les gestionnaires de jardins partagés, un nouvel appel à projets sera lancé en janvier 2018, ouvert à l'ensemble des jardins partagés proposant une démarche active sur leur quartier, ce qui permettra ainsi de les aider dans leurs activités quotidiennes ou dans les travaux d'aménagement de leurs parcelles.

Cet appel à projet dynamise les jardins partagés, encourage leur développement et contribue à l'accès du plus grand nombre au jardinage participatif. C'est un élément important du cadre des jardins partagés, dont une évolution permettant une meilleure mise en valeur de ces espaces, de leur biodiversité et une plus grande ouverture pourra être prochainement proposée.

Les associations souhaitant y répondre pourront le faire jusqu'à la fin du mois de mars 2018, en déposant leurs dossiers de demandes de subvention via le site paris.fr à la rubrique Association/SIMPA. Une fois

leurs propositions étudiées, l'attribution des subventions respectives sera soumise à votre assemblée lors d'une prochaine séance de Conseil de Paris.

La dépense correspondante est estimée à 15 000 €.

La Maire de Paris